

Société BWT France
Siège social de Saint Denis
103 rue Charles Michels
93206 Saint Denis Cedex
Tel : 33 (0) 1 49 22 45 00
Fax : 33 (0) 1 49 22 46 05



Conformité aux réglementations Française et Européenne relatives aux produits Biocides

La société BWT-France certifie que les solutions générées

PAR LES PROCEDES D'ELECTROLYSE DE CHLORURE DE SODIUM DE LA GAMME ECO MX NANO

sont par leur composition conformes aux réglementations Française et Européenne relatives aux produits biocides en contenant de l'hypochlorite de sodium (n° CAS 7681-52-9) et du peroxyde d'hydrogène (n° CAS 7722-84-1). Ces substances actives biocides font partie de l'annexe II du règlement européen 2032/2003 modifié pour les applications : **TP2 (bassins d'agrément et piscines publiques/privées), TP4-TP5 (eau sanitaire) et TP11 (tours aéro-réfrigérantes et process)**.

Aucune décision européenne de non-inscription de couples substances/types produits n'a indiqué depuis lors une limitation de l'utilisation de ces solutions pour ces applications.

Les solutions produites n'ont pas été déclarées auprès de l'INRS* dans le cadre de la toxicovigilance et ni inscrites à l'inventaire du MEEDDAT** car elles ne sont pas mises sur le marché français mais générées *in situ*. Elles ne sont également pas, pour la même raison, soumises à élaboration d'une Fiche de Données de Sécurité dans le cadre de l'article 31 du règlement 1907/2006/CE (REACH). Néanmoins, afin de satisfaire l'article 32 de ce même règlement et permettre l'identification et la mise en œuvre de mesures appropriées de gestion des risques sur les sites de production, une fiche d'information sécurité leur a été associée (informations sur les composants, premiers secours en cas d'exposition, consignes en cas d'épandage...).

Ces informations reflètent l'état présent de nos connaissances et se fondent sur les compositions théoriques, les données de nos fournisseurs et notre connaissance du processus de fabrication. Nous vous recommandons de vérifier régulièrement leur validité auprès de nos services.

Textes de référence : Directive Européenne 98/8/CE et Règlements européens 2032/2003/CE et 1457/2007/CE

Saint Denis le 14 mars 2014

R. JOMBART
Responsable activité Produits Formulés Groupe

S. OLLIVIER
Ingénieur Réglementation Produits Chimiques

* Institut National de Recherche et de Sécurité

** Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.